DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE BRIELLES

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 3.2	SUD COMMUNE	
Echelle : 1/5000 ème	Modifications / révisions : Modification simplifiée n°1 approuvée le 2 février 2010	Arrêté le : 16 Avril 2007
	Modification n°1 approuvée le 12 mai 2014	Approuvé le : 11 février 2008
	Révision allégée n°1 approuvée le 12 mai 2014	Le Maire, M. GUAIS
	Révision allégée n°2 approuvée le 12 mai 2014	
	Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 janvier 2015	
Dossier d'approbation; modification simplifiée n°2		

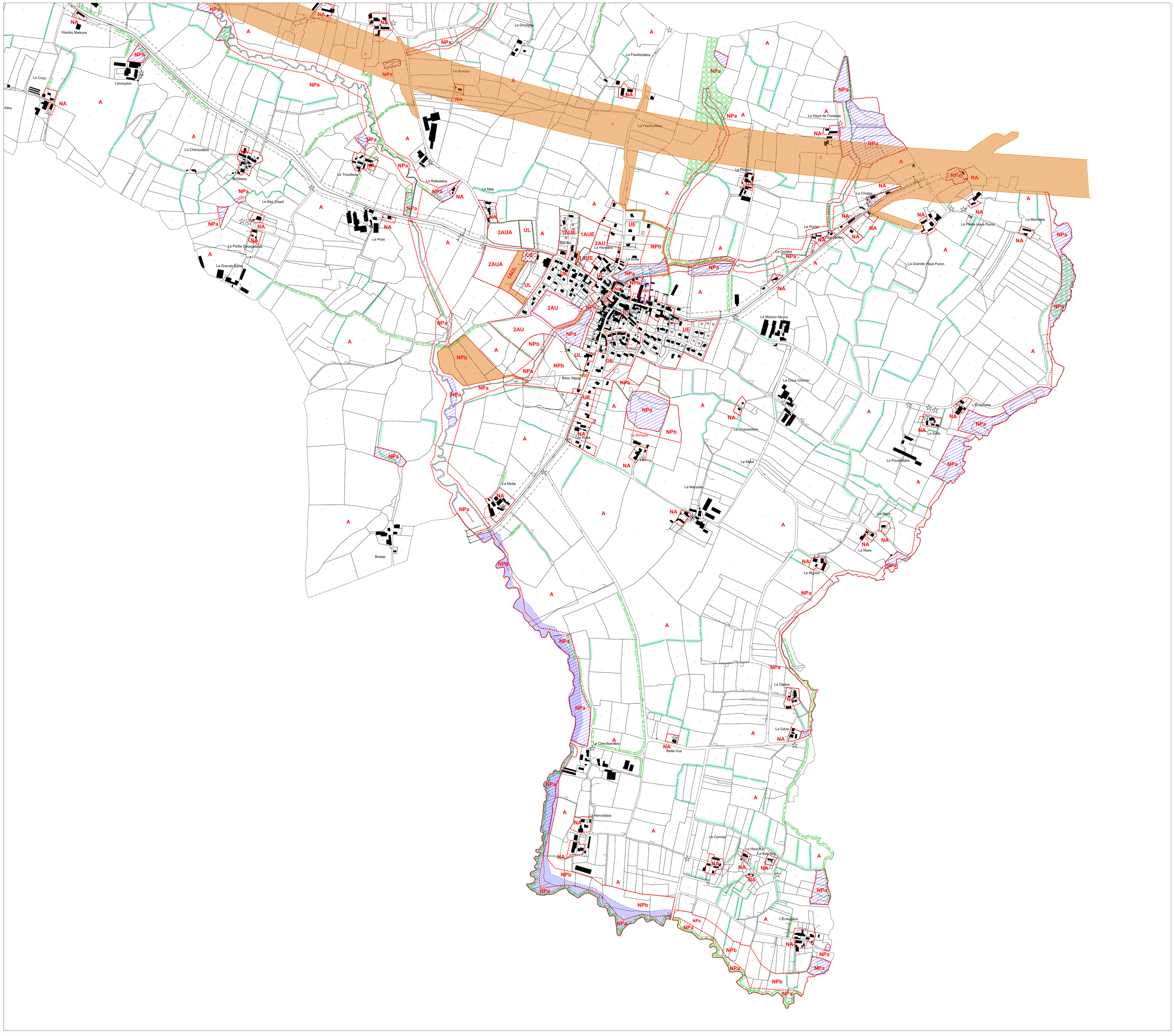

Légende

- Parcellaire
- A — Zonage et son identifiant
- Marge de recul
- Servitude de mixité sociale - article L 123-2 d du Code de l'Urbanisme : 20% de logements sociaux avec un minimum 4 lots.
- RU — Secteur de renouvellement urbain
- Emplacements réservés
- Zones humides (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Zones inondables
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
- Boisements et haies à préserver au titre de l'article L 123.1- 7° du Code de l'Urbanisme
- Site archéologique et son dégré de protection
- Patrimoine recensé au titre de l'article L 123.1- 7° du Code de l'Urbanisme
  Les constructions recensées sont soumises au permis de démolir
- Protection des lagunages

Emplacements réservés

Numéros	Destinations	Bénéficiaire
1	Extension du terrain de sport	Commune
2	Passage des réseaux et création d'une liaison piétonne	Commune
3	Création d'une liaison piétonne	Commune
4	Extension de la station d'épuration	Commune
5	Accès vers la lagune	Commune
6	Création d'une liaison piétonne	Commune
7	Désenclavement de la zone 2AU	Commune
8	Aménagement du carrefour	Commune
9	Constructions, installations et aménagements nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire (ligne ferroviaire à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire)	Réseau Ferré de France (RFF)
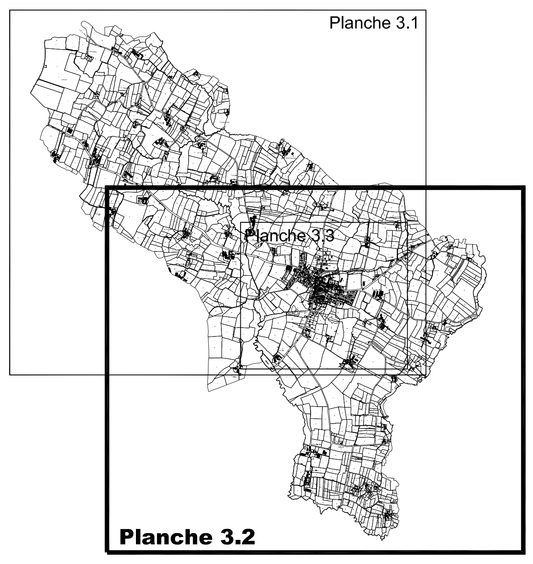
Le Droit de Préemption Urbain concerne l'ensemble des zones U, 1 AU et 2 AU.